

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 mars 2025

Membres de droit	Représenté par	Procuration donnée à	Présent Absent Excusé
Le directeur chargé de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche ou son représentant,	Madame Odile Contat , cheffe du département de la diffusion des connaissances et de la documentation		P
Le recteur de l'Académie de Paris ou son représentant,			E
Le président de la Bibliothèque nationale de France ou son représentant,	Monsieur Olivier Piffault , directeur du département de la conservation		P
Membres des établissements utilisateurs			
La présidente de l'Université de Paris Cité	Monsieur Christophe Pérales , directeur général délégué Bibliothèques et musées, Université de Paris Cité		P
La présidente de l'Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne,	Madame Laurence Bobis , directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, Université Paris 1		P
La présidente de l'Université Paris-Saclay,	Madame Dominique Minquilan , directrice-adjointe des Bibliothèques, de l'Information et de la Science Ouverte, Université Paris-Saclay		P
Le président de l'établissement public Campus Condorcet		Madame Alice Lemaire , directrice des bibliothèques du Muséum national d'histoire naturelle	P
Personnalités désignées pour leurs compétences			
Madame Joëlle Ducos , professeure des universités, Sorbonne Université		Monsieur François-Joseph Ruggiu , professeur des universités, Sorbonne Université	P
Madame Odile Grandet , inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, collègue bibliothèque, documentation ; livre et lecture publique			P

Madame Alice Lemaire , directrice des bibliothèques du Muséum national d'histoire naturelle			P
Monsieur François-Joseph Ruggiu , professeur des universités, Sorbonne Université, Président du C.A.			P
Membres élus par les personnels			
Un représentant des personnels de catégorie A, Madame Virginie Gueu , ingénieur d'études			P
Un représentant des autres personnels de catégorie C, siège vacant pendant 3 ans			
Membres avec voix consultative			
Monsieur Jean-François Dagues , contrôleur budgétaire régional IDF	M. Frédéric Agnès , contrôleur budgétaire régional, DRFIP		P
Madame Veranne Njike , contrôleur budgétaire académique, région académique IdF			P
Monsieur Frédéric Kelder , agent comptable du CTLes			P
Monsieur Guillaume Niziers , directeur du CTLes			P
Invités			
Madame Laurence Bobis , directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne			P
Madame Nadine Licata , responsable administrative, pôle administratif et financier du CTLes			P
Madame Florence Michel , adjointe administrative, pôle administratif et financier du CTLes			P
Monsieur Jérôme Bessière , directeur du département de la bibliothèque et de la documentation de l'INHA			P
Madame Marie-Lise Tsagouria , directrice de la BULAC			P

Madame Romane Coutanson , directrice-adjointe du CTLes			P
Monsieur Laurent Gamel , chef de pôle valorisation des collections du CTLes			P
Madame Marie-Odile Illiano , chargée d'études, Département de la diffusion des connaissances et de la documentation, MESR			P

SOMMAIRE

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024	5
2) Correction sur la base du montant HT des tarifs votés le 14 mars 2024 pour approbation expresse	5
3) Correction au compte financier 2023	5
4) Compte financier 2024	5
4.1) Les recettes	5
4.2) Les dépenses	6
4.2.1 L'enveloppe Personnel	6
4.2.2 L'enveloppe Fonctionnement.....	6
4.2.3 L'enveloppe Investissement	7
4.3) Les opérations pour compte de tiers	8
4.4) Analyse de la soutenabilité financière	9
5) Suivi des préconisations de l'audit de l'agence comptable de 2024	11
6) Contrôle interne budgétaire et comptable, plans d'actions	12
7) Sortie d'inventaire, admissions en non-valeur.....	12
8) Rapport d'activité 2024	13
8.1) Les activités	13
8.1.1) Les transferts de documents	13
8.1.2) Les autres opérations programmées en 2024	13
8.1.3) La programmation 2026/2027	14
8.1.4) La capacité de stockage.....	14
8.1.5) La communication des documents	14
8.1.6) La conservation partagée des périodiques : état d'avancement	14
8.1.7) La conservation partagée des périodiques : vers une convergence des réseaux SUDOC-PS et PCP 15	
8.1.8) 2024 : les projets structurants – Informatique	15
8.2) Les moyens :	15
8.2.1) Les effectifs :	15
8.2.2) Le budget :	16
8.3) Les perspectives :	16
8.3.1) Les projections d'activité :	16
8.3.2) Communication des documents :	16
8.3.3) Conservation partagée des périodiques :	16
8.3.4) 2025 : les projets structurants - Informatique :	16
8.3.5) 2025 : les projets structurants – Gestion financière/RH :	16
9) Plan pluriannuel d'investissement (PPI).....	18
10) Points d'actualités (comité gestion de site BnF/CTLes, projet d'établissement, schéma pluriannuel de stratégie immobilière)	18
11) Questions diverses :	19

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte.
Monsieur Ruggiu remercie tous les participants du Conseil d'Administration.
M. Niziers effectue un tour de table des participants sur site et en visioconférence.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Correction sur la base du montant HT des tarifs votés le 14 mars 2024 pour approbation expresse

M. Niziers explique cette correction sur quelques erreurs sur des arrondis de centimes. De plus, cette erreur empêchait de toute façon la saisie de la grille dans le logiciel budgétaire et comptable. Dans l'attente de ce vote, le CTLes a mis en suspens la facturation du PEB, depuis janvier 2025.

La grille tarifaire corrigée est adoptée à l'unanimité.

3) Correction au compte financier 2023

M. Kelder, agent comptable, explique qu'un nouveau pointage des comptes financiers des années précédentes a été effectué et a révélé une erreur sur le fonds de roulement et sur son besoin pour les années passées, ce qui a entraîné une modification du fonds de roulement 2023 qui est de 1 552 323,71 € au lieu de 1 518 151,37 €. Le montant final du besoin en fonds de roulement est donc de 180 395,26€ au lieu de 146 222,82 €. Le niveau de trésorerie était lui correct.

Ce point est évoqué pour information des administrateurs et n'appelle pas de vote.

4) Compte financier 2024

M. Kelder commence la présentation en rappelant sa date de prise de fonctions au CTLes en novembre 2024. Il fait un rappel historique : la Chambre des comptes a été créée en 1319 par ordonnance de Philippe V au Vivier-en-Brie (pas très loin de l'emplacement du CTLes dans l'actuelle Seine-et-Marne), préfigurant ainsi la séparation de l'ordonnateur et de l'agent comptable, en faisant sortir les grands seigneurs du Conseil du roi (« Que, aux Comptes, les grands seigneurs s'en aillent, les comptes fait et ouïs, et laissent les maîtres avec leurs clerks amender les écrits »). M. Kelder, en tant qu'agent comptable, a un rôle de conseil et ne peut juger de l'opportunité des dépenses et des recettes. Il doit rendre compte des opérations aux instances des finances publiques.

Mme Licata présente le rapport de gestion de l'ordonnateur :

4.1) Les recettes

Les recettes sont exécutées pour un montant total de 1 729 639,78 € et un taux d'exécution à 106,98 %.

Les recettes principales sont constituées à hauteur de :

- 62 % par les financements publics
- 38 % par les recettes propres

Total des financements publics	1 077 605,89
Subvention pour charges de service public (SCSP)	851 032,00
Autres financements de l'Etat : Rectorat de Créteil - Subventions repas Période Décembre 2023 - Septembre 2024	191,35
Autres financements publics	216 142,54
Remboursement par la BnF d'un trop perçu sur des frais d'électricité	214 804,26
Remboursement par la CPAM d'indemnités journalières de Sécurité sociale	1 338,28
Autres financements publics fléchés : Observatoire de Paris - Subvention PCP Soutien au développement des PCP / Recrutement d'un agent contractuel	10 240,00
Total des recettes propres	652 033,89
Locations d'espace (dépôt et stockage provisoire)	575 479,39
dont recouvrement des titres émis en 2024	411 515,42
dont droits d'entrée BnF (signature nouvelle convention)	41 666,70
dont recouvrement des titres émis en 2023	122 297,27
<i>NB : reste à percevoir sur 2025 un total de 1 877 €</i>	
Pilon de collections : INHA (195 mètres linéaires)	3 022,50
Prêt entre bibliothèques	64 468,04
dont recouvrement des titres émis en 2024	57 530,25
dont recouvrement des titres émis en 2023	6 937,79
<i>NB : reste à percevoir sur 2025 un total de 8 298 €</i>	
Autres ressources propres : régularisations sur exercices antérieurs	9 063,96

Pour rappel, dans le cadre du soutien aux plans de conservation partagée et de l'aide au recrutement d'un agent contractuel, le budget initial prévoyait en plus du versement d'une subvention de 10 240 € par l'Observatoire de Paris, le versement d'une subvention de 10 240€ de la part de l'Université de Lille. Cette somme ayant été versée en janvier 2025, elle sera comptabilisée sur l'exercice 2025.

4.2) Les dépenses

Les dépenses ont été exécutées pour un montant total de 1 346 302,20 € soit 93,8 % par rapport au prévisionnel du budget rectificatif 2024.

	Montants Budget rectificatif 2024		Montants exécutés 2024			
	AE	CP	AE		CP	
Enveloppe Personnel	206 000,00	206 000,00	202 183,77	98,15%	202 183,77	98,15%
Enveloppe Fonctionnement	775 870,40	990 480,00	599 151,68	77,22%	919 157,16	92,80%
Enveloppe Intervention	12 500,00	12 500,00	12 000,00	96,00%	12 000,00	96,00%
Enveloppe Investissement	128 315,00	226 575,00	116 369,30	90,69%	212 961,27	93,99%
	1 122 685,40	1 435 555,00	929 704,75	82,81%	1 346 302,20	93,78%

4.2.1 L'enveloppe Personnel

Les dépenses de personnel ont été exécutées pour un total de 202 183,77 € et portent sur 6,2 ETPT (contre 7 prévus au budget initial) :

- 2 agents ont été recrutés à partir du mois d'avril 2024
- 5 contractuels ont été reconduits sur 12 mois dont un a réussi un recrutement sans concours et est devenu stagiaire sur le budget de l'Etat à partir du mois de septembre 2024.

4.2.2 L'enveloppe Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées pour un total de 919 157 € en CP.

- La destination Immobilier a été exécutée pour 468 000 € en CP. Elle concerne les provisions pour charges payées à la BnF dans le cadre de la convention de gestion des charges. On constate une diminution de 16,5 % par rapport à la précédente convention élaborée sur pour la période 2023-2025. La nouvelle convention 2024-2026 a été établie afin d'acter le remboursement du trop-perçu par la BnF sur les frais d'électricité et de corriger le montant des provisions pour charges. Cette convention prenant la suite de l'ancienne (2023-2025), il a été nécessaire de prévoir les AE complémentaires (186 330,40€) afin d'intégrer la consommation des crédits sur l'exercice 2026.
- La destination Frais généraux a été exécuté pour 218 215 €. Les dépenses les plus marquantes concernent les marchés publics :
 - Fourniture d'électricité avec ENGIE (accord-cadre Direction des achats de l'Etat, DAE, 2024-2025) : 132 391 €. Le prochain marché 2026-2027 est en cours de préparation avec la DAE.
 - Nettoyage des locaux avec AGENOR : 38 012 €. Le prochain marché est en cours de préparation avec l'UGAP (2026-2028).
 - Maintenance des ascenseurs avec Euro-Ascenseurs (accord cadre régional avec la préfecture de Paris IDF 2021-2024 prolongé jusqu'en mars 2025 : 5 400 €. Le prochain marché est en cours de préparation avec la préfecture de Paris IDF.
 - Location de 2 photocopieurs avec Toshiba (UGAP) : 3 274 € (marché sur 4 ans 2024-2027).
- La destination Informatique a été exécutée pour 107 577 €. Les dépenses marquantes :
 - Infogérance informatique avec la Direction générale déléguée à l'informatique et au numérique (DGDIN) de l'université Gustave Eiffel : 27 672 €.
 - Maintenance du système d'information documentaire Flora avec DECALOG (prolongé en 2025) : 19 993 €.
 - Adhésion au réseau SUDOC et au service WorldCat avec l'ABES : 11 605 €.
 - Contrat d'hébergement et de maintenance des logiciels financiers avec INETUM : 16 088 €.
 - Marché d'hébergement et de maintenance du système d'information documentaire Syrtis avec la société Tech Advantage : 18 223 €.
 - Marché d'hébergement et de maintenance du site internet (Advency) : 4 688 €.
- La destination Conservation a été exécutée pour 76 506 €. Les dépenses marquantes :
 - Marché de transferts des documents avec GIBERGUES (2024-2025) : 50 820 €.
 - Marché de fourniture de boîtes de stockage avec ARDEN PLAST (2024-2025) : 16 835 €.
 - Achats de fournitures et petits matériels destinés au service du traitement matériel des collections : 6 785 €.
- Les autres postes de dépenses :
 - Destination Communication de documents : 20 398 € (frais d'envois du PEB, achat de fournitures, frais de mission).
 - Destination Formation professionnelle : 19 530 € (bibliothéconomie ; ressources humaines ; comptabilité ; communication ; Excel).
 - Destination Valorisation : 3 951 € (frais de mission liés aux inscriptions et déplacements aux colloques ; frais d'adhésion aux organismes professionnels).
 - Destination Impôts-taxes : 3 728 € (taxe sur les bureaux).
 - Destination Autres dépenses spécifiques : 650 € (régularisation d'un trop perçu facturé à l'Université Sorbonne Nouvelle (stockage provisoire) et achats divers).

4.2.3 L'enveloppe Investissement

Les dépenses d'investissement ont été exécutées pour un total de 212 961 € en CP.

- La destination Informatique a été exécutée pour 173 700€. Les dépenses marquantes :
 - Marché de mise en œuvre du système documentaire Syrtis avec Tech Advantage : 152 352

€.

- Installation et mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion du temps de travail Kelio : 10 627

€.

- Renouvellement partiel annuel du parc informatique avec DELL : 10 722 €.

- La destination Immobilier a été exécutée pour 21 313 € :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Réfection des sols des couloirs de circulation du bâtiment 2 (travaux en 2025)	65 985,13 €	0 €
Réfection des sanitaires et douches du bâtiment 2 (rez-de-chaussée et 1 ^{er} étage) et travaux complémentaires (plomberie et portes vitrées douches)	5 239,89 €	12 340,37 €
Travaux divers : pose de caillebotis ; remplacement d'une barre anti-panique ; réfection et pose de barres de seuils ; pose de 4 passerelles GSM 4G ascenseurs ; travaux sur portes métalliques rdc et 1er étage	6 612,78 €	8 972,82 €
TOTAL	77 837,80 €	21 313,19 €

- Les autres postes de dépenses :

Destination Conservation	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achat d'un transpalette électrique	0 €	8 724,48 €
Achat d'un tracteur électrique	4 395,18 €	4 395,18 €
TOTAL	4 395,18 €	13 119,66 €

Destination Communication des documents	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Achat d'un transpalette électrique	3 005,69 €	3 005,69 €
Achat d'échelles avec garde-corps et d'escabeaux	1 821,86 €	1 821,86 €
TOTAL	4 827,55 €	4 827,55 €

4.3) Les opérations pour compte de tiers

- Soutien aux plans de conservation partagée :

Le CTLes a perçu une subvention de 450 000€ dont 268 614 € ont été redistribués aux bibliothèques pilotes après recensement des besoins fin 2023.

Université Paris 1 (Bibliothèque Interuniversitaire de santé)	PCP Médecine Odontologie	67 280
CNRS Délégation Ile de France	PCP Mathématiques	54 242
Université Paris Dauphine	PCP Economie gestion	40 880
Université Paris 1 (Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne)	PCP Antiquité	22 575
Université Paris Nanterre	PCP Europe balkanique, centrale et orientale	21 338
Université Paris 1 (Bibliothèque Interuniversitaire Cujas)	PCP Droit	19 051
Université Claude Bernard Lyon 1	PCP Chimie	17 050
Observatoire de Paris	PCP Physique	14 240
Université de Lille	PCP Sciences du numérique	11 958

- Paiement des reliquats au titre des subventions CollEx-Persée :

- En 2024, le CTLes a reçu le versement de crédits non utilisés : 27 674,79 € par l'INRIA et

2 905,98 € par l'Université de Lille.

- En 2025, le CTLes pourra reverser 227 411 € de reliquats constitués de la façon suivante :

Origine des crédits	Montant	Observations
Reliquat des attributions 2024	181 386 €	Report sur 2025 annoncé au BR 2024 avec les reliquats ci-dessous
Reliquat CollEx 2022 (PCP Sciences du numériques)	27 674,79 €	Reliquat reversé au CTLes en mai 2024 . Autorisation de report sur l'enveloppe 2024 notifiée par le GIS CollEx-Persée le 07/12/2023 (pour 27 970, 09 €, montant depuis actualisé par l'INRIA)
Reliquat CollEx 2022 de l'université PSL (PCP chimie)	15 000 €	Reliquat reversé au CTLes en octobre 2023 (inscrit au BI 2024). Autorisation de report sur l'enveloppe 2024 notifiée par le GIS CollEx-Persée le 07/12/2023
Reliquat CollEx 2022 de l'Université de Lille (PCP Sciences du numériques)	2 905,98 €	Reversement annoncé par l'Université de Lille fin septembre 2024 .
Reliquat des attributions 2023 sur la subvention annuelle PCP	445 €	Ce report sur l'enveloppe 2024 est indiqué au budget rectificatif 2023 .
Total	227 411,77 €	

- Les autres opérations non budgétaires comptabilisées en compte de tiers :
 - En encaissement : TVA collectée et opération de régularisation : 1 103 415,96 €
 - En décaissement : paiement de la TVA déductible et opérations de régularisation : 803 346 €

4.4) Analyse de la soutenabilité financière

Indicateurs	2021	2022	2023	2024
Résultat	198 305,03 €	205 844,45 €	-92 778,71 €	273 464,83 €
CAF/IAF	263 586,42 €	240 016,79 €	29 157,12 €	445 100,00 €
Fonds de roulement	1 289 836,24 €	1 676 128,22 €	1 552 323,71 €	1 856 095,88 €
Jours de fonds de roulement	419,07	525,85	405,68	568,94
Besoin en fonds de roulement	24 795,06 €	96 408,30 €	180 395,26 €	-199 239,99 €
Trésorerie	1 265 041,18 €	1 579 719,92 €	1 371 928,45 €	2 055 335,87 €
Jours de trésorerie	411,01	495,61	358,54	630,00

M. Kelder précise que Mme Licata utilise les notions de dépenses et recettes, la gestion budgétaire et comptable présentant les décaissés et encaissés, tandis qu'en comptabilité générale, le compte de résultat présente les produits et charges. La comptabilité comprend également tout ce qui n'entraîne pas un encaissement ou un décaissement, comme les amortissements par exemple).

Le résultat correspond aux produits moins les charges. En 2024, ce résultat est à hauteur de 273 464,83 €. Ce résultat est inférieur au solde budgétaire puisqu'en 2024, il a été encaissé des créances relatives à 2023. Celles-ci ne figurent pas dans le résultat puisqu'elles étaient déjà enregistrées dans le compte financier 2023.

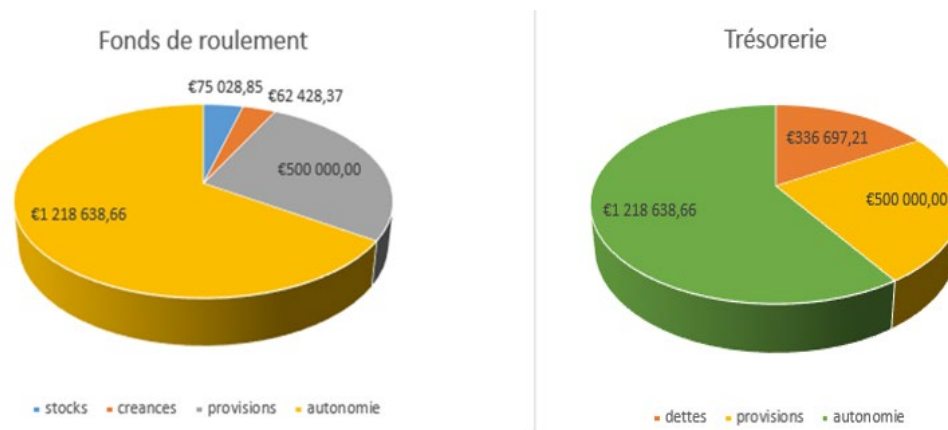
La capacité d'autofinancement (CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement (IAF) pour 2024 présente une CAF de 445 100 €, bien supérieure aux années précédentes. M. Kelder estime, à titre personnel, que le montant des provisions pour charges prévu dans la nouvelle convention signée avec la BnF est trop bas et que la BnF demandera au CTLes une importante régularisation en 2025 pour l'exercice 2024. Il rappelle que le CTLes a également reçu en 2024 le versement d'une créance exceptionnelle de la part de la BnF. La capacité d'autofinancement présente donc un niveau élevé qui ne se reproduira pas souvent.

Le fonds de roulement se calcule en additionnant le fonds de roulement de l'année précédente, la capacité d'autofinancement, et le différentiel entre les investissements. En 2024, le fonds de roulement est donc de 1 856 095,88€ correspondant à 568,94 jours de fonctionnement brut. Il attire l'attention sur le fait que le rapport expose le nombre de jours de fonds de roulement brut par rapport au nombre jour de fonds de roulement mobilisable auquel il convient d'ôter le montant de la provision de 500 000 € pour

les trappes de désenfumage.

En 2024, le CTLes dispose d'un besoin d'un fonds de roulement négatif : il s'agit de la différence entre ce que le CTLes doit et ce qu'il doit aux autres, c'est-à-dire la différence entre les créances et les dettes. Ainsi le besoin en fonds de roulement est négatif car le CTLes a plus de dettes que de créances, malgré un très bon taux de recouvrement. Une part de ses dettes réside dans le reliquat des PCP (227 411 €) qui sera reversé en 2025. Un fond de roulement en négatif est un bon signe de trésorerie.

Le niveau de trésorerie est en forte hausse à hauteur de 2 055 335,87 € ce qui correspond à 630 jours, sachant que les factures doivent être payées sous 30 jours.



Les schémas ci-dessus incluent la provision de 500 000 € constituée en 2015 (trappes de désenfumage). Pour la trésorerie, la partie en vert correspond à ce qui appartient en propre à l'établissement (1 218 638,66 €) et la partie en orange aux dettes (336 697,21 €) dont les 227 411 € de reliquats à reverser dans le cadre des PCP. Le CTLes dispose donc d'une marge de manœuvre confortable.

M. Kelder précise que le compte de résultat traduit la différence entre les charges et produits. Il représente l'exercice 2024 tandis que le bilan représente la situation patrimoniale à long terme (actif = ce que l'établissement possède ; le passif = comment est financé l'actif ; en haut du tableau = tout ce qui est stable ; en bas du tableau = tout ce qui est mouvement). Le compte de résultat montre que les produits ont augmenté alors que les charges ont diminué mais il n'existe pas de variations significatives malgré les nombreuses corrections comptables qui ont été opérées depuis le mois de novembre 2024.

M. Ruggiu remercie Mme Licata et M. Kelder de cette présentation et donne la parole à M. Agnès (représentant du contrôle budgétaire régional).

M. Agnès recoupe avec ce qui a été dit : un solde budgétaire excédentaire d'un montant de 383 337,58 €, supérieur aux 202 210,20 € au solde déficitaire du budget rectificatif. Cet écart s'explique principalement par de moindres dépenses, notamment en fonctionnement, et des recettes propres supérieures au prévisionnel. Avec un résultat d'exploitation excédentaire de 273 464,83 €, le CTLes dégage une capacité d'autofinancement de 445 100 €, supérieure de 37 297,62 € au budget rectificatif. Ainsi, fin 2024, le fonds de roulement disponible atteint un niveau de 1 281 067,03 €, représentant plus d'un an de dépense décaissable (393 jours). La trésorerie est de 2 055 335,96 € dont 37,7% correspondent à la part fléchée. Le montant actuel des restes à payer est de 1 194 260,58€.

M. Ruggiu remercie M. Agnès de l'accompagnement du contrôle budgétaire régional.

M. Ruggiu clôt le sujet en précisant que la situation financière du CTLes est saine.

M. Ruggiu pointe plusieurs points qu'il a relevés :

- la subvention pour charge de service public est stable et maintenue
- la restitution du trop-perçu de la part de la BnF
- la faiblesse des créances : M. Ruggiu tient à féliciter le CTLes pour sa capacité à recouvrer ses créances et les établissements pour le respect des délais de paiement.

M. Ruggiu ouvre un nouveau temps d'échanges sur le dossier des trappes de désenfumage ouvert depuis des années.

M. Niziers rappelle les années d'incertitude concernant la mise en conformité des trappes de désenfumage pour lequel il n'a jamais trouvé un écrit officiel sur lequel appuyer la décision de travaux. Or, le 6 mars 2025, la question a pu être close en réunion de gestion du site de Bussy-Saint-Georges commune entre la BnF et le CTLes, après examen du rapport d'un expert extérieur en prévention missionné par le CTLes et avec la confirmation de la direction régionale et interdépartementale de

l'environnement dont un représentant a participé à la réunion. Il s'avère qu'une dérogation existait sur la mise en conformité des trappes de désenfumage et que cette question avait été réglée en 2015 dans l'arrêté préfectoral de classement du site de Bussy au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Les trappes de désenfumage ne sont donc pas remises en question dans leur état d'origine.

De ce fait, s'ouvre la nouvelle question d'une « requalification » de la provision constituée par le CTLes, en plus des subventions de mise en sécurité reçues au cours des 3 dernières années : 500 000 + 375 000 €. Le CTLes souhaite que cette somme soit reportée sur le projet d'équipement en rayonnages des plateaux laissés bruts et nus du bâtiment numéro 11 du site livré en 2016, équipé à moitié seulement à l'époque. Cependant cette somme ne sera pas suffisante car le besoin est estimé à 2 000 000 €, mais permettra au moins une première tranche d'équipement. Le CTLes demandera l'autorisation du Ministère pour réaffecter les subventions de mise en sécurité reçues. Le contrôle budgétaire avait émis un avis favorable sur ce point lors de la réunion de préparation du conseil d'administration.

M. Ruggiu remercie M. Niziers de ces explications et approuve cette future demande de réaffectation nécessaire pour la poursuite de la mission du CTLes.

Mme Contat se réjouit de la clôture de ce dossier ancien qui va permettre au CTLes de mettre en place un véritable plan d'investissement et ainsi d'établir un aménagement de qualité sur la partie non aménagée du bâtiment 11 afin de pallier la saturation des magasins qui approche. Une redirection des fonds initialement allouée à la mise en sécurité des trappes de désenfumage est effectivement nécessaire, sur la base de l'élaboration d'un dossier d'investissement d'aménagement du bâtiment et d'une demande de changement d'affectation des crédits auprès du département de l'immobilier. Elle souhaite que cette nouvelle opération se réalise rapidement après étude des devis et des scénarios d'aménagement possibles.

Mme Tsagouria relève qu'il lui semble que la question des trappes de désenfumage est problème de sécurité intérieure. Or la notion d'environnement ayant été évoquée dans les explications données, elle se demande si la question portait sur la nocivité des rejets dans l'atmosphère en cas d'incendie et la nécessité de les filtrer. Elle s'interroge sur la nature d'un problème qu'on dit ne plus exister. M. Niziers précise que l'appellation « environnement » doit être comprise comme une appellation générique (installation ICPE, classée pour la protection de l'environnement) avec un périmètre large qui inclut la sécurité des travailleurs. Il s'agissait donc d'un problème de dimensionnement des trappes : la surface totale des trappes doit représenter 2% de la surface totale au sol des magasins, ce qui n'est pas le cas en l'état. La mise en place dès l'origine de dispositifs de prévention et de détection d'incendie permet de déroger à l'obligation de cette surface minimum.

M. Ruggiu interroge M. Niziers sur la future infogérance de l'établissement après l'arrêt du service assuré par l'Université Gustave Eiffel (UGE) qui aurait dû s'arrêter fin 2024. M. Niziers informe le conseil que c'est un point qui n'a pas avancé et retrace l'historique. L'UGE a fait savoir qu'elle voulait mettre fin à son service à compter du 1^{er} janvier 2025, parce qu'elle ne disposait plus des ressources suffisantes mobilisables sur le suivi du CTLes. Le projet de changement de système d'information de gestion des collections et des magasins du CTLes s'est échelonné sur 2022-2024. Le suivi de ce gros projet n'a pas laissé le temps d'engager la préparation d'un appel d'offres d'infogérance. Le CTLes avait pourtant essayé d'entrer dans un accord-cadre de l'UGAP, ce qui aurait été la solution la plus légère pour l'établissement qui ne dispose pas des compétences techniques pour préparer une consultation d'entreprises, mais la société titulaire de l'accord-cadre s'est désistée en arguant que le CTLes était trop petit pour sa prestation. L'UGAP a fait savoir au CTLes son étonnement sur la décision du titulaire de l'accord-cadre, mais les choses en sont restées là. Une autre tentative a été faite dans le cadre d'une autre centrale d'achat publique, également en vain. Finalement, M. Niziers informe le C.A. que le CTLes s'adjoindra en 2025 une assistance à maîtrise d'ouvrage pour préparer un appel d'offres d'infogérance à mettre en place au 1^{er} janvier 2026. Le premier rendez-vous est prévu ce 12 mars avec l'AMO.

Sur un autre sujet, M. Bessière revient sur le report de reliquats sur 2025 dans le cadre des PCP et souhaite comprendre à quoi cela correspond. M. Niziers rappelle qu'un recueil des besoins a été réalisé en 2023 pour un total exprimé de 268 614 €. En 2024, le CTLes a reçu du ministère une subvention de 450 000 €. Le solde n'a donc pas pu être dépensé en 2024 et se reporte en 2025 avec d'autres reliquats pour un total de 227 411 € qui seront distribués aux PCP.

[Commentaire post-CA : ce point a été éclairci par la correction de la page 9 du rapport de gestion de l'ordonnateur où il faut lire INRIA au lieu de l'INHA].

Le compte financier 2024 est adopté à l'unanimité.

5) Suivi des préconisations de l'audit de l'agence comptable de 2024

M. Kelder rappelle que le rapport de l'audit a été rendu en juin 2024. Depuis son arrivée en novembre 2024, il a opéré de nombreuses corrections conformément aux préconisations et précise que Mme Montagne (précédente agente comptable) avait largement engagé cette démarche. 17 points de recommandations / réalisations ressortent. 10 points ont été réalisés dans leur totalité. 7 points sont en cours de réalisation. Les actions principales sont les suivantes :

- Le logiciel financier PEP de la société INETUM est dorénavant considéré comme satisfaisant, après avoir connu des améliorations de la part du fournisseur.
- Le nouvel agent comptable est présent sur site une journée par semaine (au lieu d'une demi-journée précédemment).
- les corrections comptables ont été effectuées.

Les actions en cours sont les suivantes :

- L'ajustement de la provision selon les coûts actualisés des travaux sur les trappes de désenfumage n'est plus d'actualité. Toutefois cette provision doit être retraitée en 2025 en fonction du changement d'affectation sur l'équipement en rayonnages du bâtiment 11.
- Les formations citées sur la chaîne des subventions se font en permanence.
- La fiabilisation de l'actif est à finaliser, notamment sur des sorties d'inventaire.
- Les contrôles internes aléatoires devraient pouvoir se faire en 2025.

Certaines actions ne sont pas faisables :

- La comptabilisation des conteneurs en immobilisation, en raison du faible coût unitaire.
- La mise en place d'un paiement forfaitaire mensuel pour la location d'espaces avec régularisation annuelle.

M. Kelder précise que les rectifications qui seront faites en 2025 n'auront aucune incidence sur le fonds de roulement.

M. Ruggiu remercie l'action de M. Kelder et de toute l'équipe pour faire progresser les points mis en avant par l'audit de 2024. Il revient sur l'amélioration du logiciel financier qui présentait des points d'insécurité dans les comptes, et qui ne suscite plus d'inquiétudes. M. Kelder évoque plutôt des incompréhensions résolues et confirme que les comptes sont parfaitement le reflet de ce que rapportent les services de l'ordonnateur en termes de recettes en HT et dépenses en Hors Taxes Recalculé. Il explique que beaucoup d'évolutions ont été apportées et qu'il a notamment candidaté au CTLes par intérêt pour les bibliothèques d'un côté et du logiciel utilisé par le CTLes d'un autre côté.

6) Contrôle interne budgétaire et comptable, plans d'actions

Mme Licata présente le plan d'action du contrôle interne budgétaire et comptable qui reprend les préconisations et les actions réalisées à la suite de l'audit de l'agence comptable. Mme Licata souhaite présenter un focus sur deux points.

- Les recettes des locations d'espaces devraient faire l'objet d'une nouvelle méthodologie de traitement afin de bien prendre en compte les délais de réception des bons de commande, les délais de traitement de facturation et les délais de traitement (calcul des métrages linéaires) avec la mise en place d'une nouvelle convention à partir de juin 2025.
- Le logiciel de gestion de la paie des contractuels Grh ne sera plus maintenu par INETUM à partir de septembre 2025 et ne sera plus en service en 2026. Il convient donc d'organiser la migration des données de Grh vers le logiciel de paie des titulaires Winpaie Plus PréliQ en concertation avec les services de la DGFIP pour le passage en paie à façon.

7) Sortie d'inventaire, admissions en non-valeur

M. Kelder précise qu'un travail de fiabilisation de l'actif a été effectué en remontant jusqu'en 2017. Or, le plan d'amortissement du CTLes est de 5 ans pour la plupart des biens, sauf les constructions qui concernent 30 ans. Il précise que les problèmes comptables n'étaient pas sur les comptes de construction mais sur les autres comptes. M. Kelder précise que tous les biens acquis au-delà de 2017 sont totalement amortis et conclut qu'il faut arrêter les recherches sur des biens qui n'ont plus aucune valeur. M. Kelder propose au conseil d'administration de sortir ces biens antérieurs à 2017 pour lesquels aucune trace n'a été retrouvée. Ainsi, il a isolé :

- au compte 208 les biens incorporels non identifiés pour un montant de 69 929,77 €.
- au compte 212 les biens corporels non identifiés pour un montant de 124 939,63 €.

M. Kelder précise qu'il est tout à fait conscient qu'il présente une sortie de biens sans pouvoir en fournir de liste, mais il considère nécessaire de mettre fin à des recherches inutiles.

Par contre, M. Kelder demande la sortie d'inventaire d'un bien comptable connu erroné : le reversement d'une subvention effectué à la BNU de Strasbourg, et dont le montant a été enregistré en immobilisation par erreur.

M. Ruggiu demande des explications sur la 1ère demande de sortie d'inventaire sur des biens non connus : M. Kelder répond qu'il a effectué les recherches aussi bien du côté comptable que physique car toute immobilisation a un lien comptable. Mme Licata précise que ces recherches ont été infructueuses. M. Ruggiu en conclut que ce sont des biens qui sont déclarés en valeur dans l'actif du CTLes mais qui n'ont pas de traces matérielles. M. Kelder précise que le CTLes n'est pas capable pour certains biens anciens de faire le lien avec une facture.

M. Ruggiu s'interroge sur la conformité de la démarche à sortir des biens dont on ne peut retrouver de traces et demande si le contrôle budgétaire n'y voit pas d'inconvénient.

M. Agnès répond que cela ne pose pas de problème.

M. Kelder précise que cette sortie d'inventaire va se traduire par des opérations comptables sans incidence sur le compte de résultat ni sur le bilan.

Mme Lemaire demande à combien de lignes cela correspond. M. Kelder explique que cela correspond à une masse financière sans savoir à quoi cela se rapporte réellement.

Mme Tzagouria relève le fait qu'il s'agit de régler la situation le plus proprement possible, que cela n'a pas été fait dans les années antérieures, et que cela n'a plus d'incidence aujourd'hui.

M. Ruggiu relève que l'équipe est engagée avec l'agent comptable sur un travail de remise à plat dont on peut apprécier la démarche.

M. Kelder présente les admissions en non-valeur pour un montant de 37,02€ (créance antérieure à 2014, non identifiable).

M. Ruggiu remercie à nouveau ce travail minutieux effectué qui permettra au CTLes de boucler certains dossiers.

Les sorties d'inventaire et admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

8) Rapport d'activité 2024

Mme Coutanson expose les activités du CTLes pour l'année 2024 ainsi que les perspectives 2025.

8.1) Les activités

8.1.1) Les transferts de documents

2024 était la 1ère année de la programmation 2024/2025. Le CTLes a accueilli 386 mètres en plus par rapport à 2023, ce qui reste dans le même ordre de grandeur.

Les collections reçues :

- 22,50% de périodiques
- 75,45% de monographies
- 2,05% de thèses

La part des cessions reste minoritaire avec moins de 14% (avec une légère hausse car en 2023 cela représentait 3%).

L'Université Paris-Cité est l'établissement qui a cédé le plus d'ouvrages au CTLes pour un total de 7 400 mètres.

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est le principal établissement utilisateur du CTLes.

8.1.2) Les autres opérations programmées en 2024

- Transformation de dépôts en cessions :
 - 3 établissements ont fait appel à ce service (ENC, BIUM, CNAM)
 - 52,44 mètres ont été pilonnés (rationalisation de l'espace de stockage utilisé)
 - Retour définitifs de documents conservés au CTLes :
 - 1 établissement (CNAM) pour 1 743,13 mètres.
- Cette opération se poursuivra sur 2025 ainsi que pour 3 autres établissements.

En parallèle, d'autres chantiers restent à accomplir : traitement rétrospectif de collections non inventoriées dans les catalogues, signalement des collections en cession dans le SUDOC, chantiers sur les collections en magasins, notamment avec le passage au nouveau système de gestion des collections et des magasins (Syrtilis).

8.1.3) La programmation 2026/2027

Le recueil des besoins pour la nouvelle période de deux ans a été envoyé aux établissements documentaires de l'ESR d'Ile de France à la mi-janvier 2025. Il vise à établir la programmation 2026/2027. Les retours des établissements sont attendus à la mi-mai 2025.

Cette programmation se fait dans un contexte particulier en raison de la lettre de mission reçue par le directeur du CTLes :

- Maintien de la cible 2024/2025 (un maximum de 4 km par an avec des transferts hebdomadaires de 120 m maximum pour les dépôts ou 100 m maximum pour les cessions).
- Nécessité de concevoir le recours au stockage distant sur le long terme, afin d'éviter les allers-retours.
- Veiller à l'articulation entre stockage distant et participation aux plans de conservation partagée des périodiques.

Si les demandes venaient à excéder les capacités d'accueil du CTLes pendant la période concernée, un arbitrage serait opéré en fonction des critères suivants :

- Priorité aux périodiques par rapport aux monographies.
- Priorité à l'accueil des cessions afin de rationaliser le stockage après retrait des doublons.
- Priorité aux propositions de cessions concernant des versements complets (50 ml minimum).
- Les collections proposées en cession devront avoir fait l'objet d'un récolement exhaustif.

8.1.4) La capacité de stockage

La capacité totale avec l'équipement actuel est de 129 kml sur rayonnages et 28 kml sur palettes. Actuellement, le CTLes dispose d'environ 15 kml de stockage sur rayonnages de disponible ce qui justifie que le CTLes doive terminer d'équiper ses magasins en rayonnages. Le CTLes estime être à moins de 4 ans d'accroissement possible pour les transferts si les 4 kml de transfert sont maintenus. Cela risque de limiter les établissements demandeurs. L'espace sur palette est saturé.

8.1.5) La communication des documents

Il s'agit d'un service fortement sollicité avec une croissance des demandes accentuée en 2024 (idem en 2023).

Les documents arrivés récemment ont tendance à sortir plus vite et cela concerne plus le dépôt que la cession.

Cette croissance du nombre de demandes a obligé le CTLes a recruté un agent contractuel sur ressources propres de catégorie B en 2021 et un agent de catégorie C en 2024.

Le CTLes fait également de la communication d'articles par numérisation dans le cadre des périodiques. Il s'agit d'un service gratuit.

Le CTLes a lancé une enquête de satisfaction en 2024 sur son service de livraison des bibliothèques de Paris intramuros. Les retours ont été très satisfaisants, même dans les circonstances des JO 2024.

8.1.6) La conservation partagée des périodiques : état d'avancement

Le CTLes joue un rôle national de soutien aux PCP, en proposant :

- Des outils (base de gestion / plateforme de travail collaborative) et une méthodologie. En 2024, 3 250 nouveaux titres ont enrichi les corpus des 17 PCP. Au total, cela représente 27 544 titres de périodiques de niveau recherche.
- Des formations à ces outils (30 formations ont été organisés pour 50 stagiaires)
- 4 navettes en Ile de France pour faciliter les transferts de documents entre établissements.
- Une co-animation des plans : présence aux comités de chaque PCP, participation aux réunions tripartites avec les pilotes et membres des plans, réalisation de bilans annuels chiffrés.
- En 2023, le CTLes a organisé le recensement des besoins pour 2024 et l'attribution des subventions à destination des établissements pilotes. Au total 268 614 € ont été versés en 2024, permettant de financer les actions de 9 PCP.
- Outre ces missions d'appui aux membres des PCP, le service de la conservation partagée prend

aussi en charge les opérations à réaliser dans le cadre des PCP pour les collections qui appartiennent à l'établissement et qui sont concernées par des PCP.

8.1.7) La conservation partagée des périodiques : vers une convergence des réseaux SUDOC-PS et PCP

En 2024, un groupe de travail interministériel [MESR, ministère de la Culture, BnF, CTLes, Abes, BPI, Persée, BM Lyon, BM Poitiers, bibliothèques Université Clermont Auvergne, un conseiller pour le livre en région] s'est réuni afin d'acter la cessation du réseau des centres régionaux du Sudoc-Ps et préparer leur convergence avec un nouveau dispositif des PCP thématiques de l'ESR.

Fin 2024, le CTLes a créé un groupe de travail réunissant différents établissements pilotes et membres de PCP afin de rédiger une première version de deux appels à manifestations d'intérêt AMI, l'un pour le renouvellement des PCP existants et l'autre pour des PCP nouveaux).

Le signalement de collections hors E.S.R. assuré jusque-là par les centres régionaux du Sudoc-Ps devra donc être recentré sur les collections des PCP refondus, et pilotés par des établissements de l'ESR.

L'ABES reprendra la gestion administrative et financière des PCP ; le CTLes conservera son rôle de coordinateur national de la conservation partagée des périodiques de référence de l'ESR..

Une journée d'étude sera organisée par le CTLes et l'Abes pour marquer le démarrage du dispositif et échanger avec les membres des PCP sur le retour d'expérience et les nouvelles pratiques à mettre en place dans le cadre de cette évolution.

8.1.8) 2024 : les projets structurants – Informatique

- Renouvellement du système d'information documentaire Syrtis : le passage en production a été réalisé en octobre 2024.
Au 31 décembre 2024, le logiciel est passé en hébergement et maintenance standard à l'exception de quelques fonctionnalités qui avaient été mises de côté afin de ne pas repousser le passage en production : par exemple le vendangeur, la localisation des conteneurs par douchette, et certains formats de publication.
- Evolution des applications comptables et de gestion des horaires :
 - Des améliorations et des corrections, demandées par le CTLes au prestataire INETUM concernant le logiciel PEP, ont été obtenues permettant d'améliorer sa fiabilité, même si certains problèmes demeurent.
 - Un nouveau logiciel de gestion du temps de travail a été installé et mis en service le 30 septembre 2024 : Kelio du groupe Bodet. La gestion des absences est désormais prise en charge, en plus de la gestion des horaires variables.

8.2) Les moyens :

8.2.1) Les effectifs :

Titulaires

28 postes au 31/12/2024 (dont 2 inscrit dans l'effectif mais ne travaillant pas au CTLes)
1 poste de BIBAS est inoccupé suite au décès de la titulaire en septembre 2024.

Contractuels

6 ETP (budget Etat et budget propre) sur 2024 :
3 au service de la conservation partagée,
1 au service de la communication des documents,
2 au service du traitement intellectuel,

Le télétravail

20 agents ont un protocole de télétravail individuel.

En 2024, le poste de bibliothécaire a été requalifié en poste de conservateur et pourvu au 1^{er} juin 2024 avec l'arrivée du nouveau responsable du pôle « Valorisation des collections ».

Deux agents contractuels (cat. B) ont intégré le CTLes (département de la conservation partagée) au 22.04.2024.

Une agente contractuelle recrutée depuis 2017 a été titularisée en septembre 2024 à la suite de l'organisation d'un recrutement sans concours pour un poste de magasinier des bibliothèques. Le jury comprenait trois personnes dont une extérieure : l'adjointe au chef de service du CTBnF.

Le CTLes est confronté à la difficulté chronique de faire face à la hausse des activités et à la diversification de ses missions avec les moyens humains actuels. Cela rend la réalisation de nouveaux projets compliquée : mise en place du service de fourniture dématérialisée, convergence des réseaux Sudoc-PS/PCP, participation au projet de numérisation Persée s'appuyant sur les PCP, renouvellement du système d'information documentaire, renouvellement de l'outil de gestion des PCP, travaux de maintenance immobilière, gestion des installations techniques...

8.2.2) Le budget :

- Un audit financier de l'agence comptable du CTLes a été effectué de janvier à juin 2024 par la DDFIP de Seine-et-Marne.
- Le recrutement d'un nouvel agent comptable en été effectué pendant l'été 2024 pour une prise de fonction en novembre 2024 par adjonction de service d'une journée par semaine.
- Les travaux financiers : le nouvel agent comptable et l'ordonnateur (par le biais du service administratif et financier) ont travaillé ensemble sur les sujets suivants :
 - La poursuite de la fiabilisation de l'actif : les travaux de reprise des données des immobilisations ont permis de mettre à jour les amortissements qui ont été ainsi pris en compte au 31/12/2024.
 - La poursuite de la mise en place de la plateforme INFINOE, nouvel infocentre des organismes publics nationaux (INformation FINAncière des Organismes de l'État). La mise en production est prévue courant 2025.
 - L'actualisation du plan d'actions du contrôle interne budgétaire et comptable.

➤ Focus sur l'immobilier :

- La BnF gère le site de Bussy-Saint-Georges partagé entre le CTBnF et le CTLes dans le cadre d'une convention payante de gestion des charges. Les échanges entre les deux institutions ont lieu au sein de comités de gestion de site qui se sont tenus le 25 janvier 2024, le 9 juillet 2024 et le 6 mars 2025.
- Une nouvelle convention a été signée pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Elle a pour objectif :
 - d'acter le remboursement du trop-perçu par la BnF par erreur de quote-part sur les frais d'électricité refacturés au CTLes depuis plusieurs années,
 - de corriger les taux de répartition erronés .Le CTLes paye ainsi annuellement à partir de 2024 une provision de charges de 468 600€ au lieu de 561 765€ en 2023, soit une baisse de 16,5%.
- En 2024, différents projets ont porté sur les bâtiments : fin de la rénovation des sanitaires et des douches du bâtiment 2 ; demande d'intervention pour une infiltration dans le bâtiment 11 (travaux réalisés début 2025) et rehaussement des portes coupe-feu en vue de la réfection des sols au début 2025 du bâtiment 2 (rdc et niveau 1).

8.3) Les perspectives :

8.3.1) Les projections d'activité :

- L'arrivée de 3 947 ml de collections en dépôt / cession, auxquels s'ajouteront le dépôt de 523 ml de collections actuellement conservées en stockage provisoire.
- La cession de documents en dépôt pour 4 établissements, et l'organisation de retours définitifs de collections pour 4 établissements.
- La préparation de la programmation 2026-2027 et le renouvellement du marché de transfert.

8.3.2) Communication des documents :

- Hausse croissante des demandes.
- Optimisation des procédures de communication, évolution de l'outil Syrtis.

8.3.3) Conservation partagée des périodiques :

- Convergence des dispositifs Sudoc-PS et PCP (deux AMI, une journée professionnelle).
- Réflexion sur le devenir des outils mis à disposition par l'ABES et le CTLes.

8.3.4) 2025 : les projets structurants - Informatique :

- Finalisation du déploiement du système d'informatique documentaire (vendangeur, la localisation des conteneurs par douchette, module PEB et certains formats de publication notamment)
- Appel d'offres et passation d'un marché avec une entreprise d'infogérance.

8.3.5) 2025 : les projets structurants – Gestion financière/RH :

- Gestion financière :
 - Poursuite de la mise en place de la passerelle informatique INFINOE avec le bureau des opérateurs de l'Etat (Ministère de l'économie et des finances).

- Ressources humaines :
 - Recrutements : un contractuel de catégorie B à la conservation partagée des périodiques, un BIBAS fonctionnaire au traitement intellectuel des collections.
 - Logiciels de paie : le passage au nouveau logiciel WINPAIE+RH PréliQ de la société CEGAPE (paie des titulaires et pour les contractuels via une convention de paie à façon signée avec la DGFIP de Bobigny à la suite de la fin de la maintenance du logiciel Grh programmée en septembre 2025 par la société INETUM).
- Travaux
 - Réfection des sols des espaces de circulation sur deux niveaux (RdC et 1^{er} étage) du bâtiment 2
 - Reprise de la ventilation du bâtiment 2 pour l'adapter aux changements d'usage des locaux depuis l'ouverture en 1996 (supervision attendue de la part de la BnF).

Fin de la présentation du rapport d'activité, M. Ruggiu propose un temps d'échanges/débat :

M. Ruggiu s'interroge sur le Campus Condorcet, principal établissement utilisateur du stockage provisoire, et sur le devenir du stockage de ses collections au CTLes. Mme Coutanson répond qu'une réunion est prévue avec l'Humathèque afin de discuter des différents dossiers en cours. Le CTLes aimerait revoir le statut des stockages provisoires du Campus Condorcet et de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui sont, de fait, des dépôts non déclarés à l'origine.

Mme Contat relève l'anomalie de stockages provisoires perdurants et souhaiterait obtenir des perspectives précises.

Mme Grandet remercie pour ce rapport d'activité extrêmement intéressant. Elle remarque une convergence avec les outils de l'ABES : beaucoup d'outils et beaucoup de difficultés. Elle s'interroge sur la restriction de la navette à Paris intra-muros. Mme Coutanson répond qu'un accord a été trouvé avec le Campus Condorcet qui gère, lui-même, de manière autonome, la communication des documents de son fonds en « stockage provisoire » et que pour les autres établissements hors Paris intra-muros la communication se fait par envoi postal au tarif du prêt entre bibliothèques. Mme Grandet relève que la définition géographique intra-muros est un peu « périmée ». M. Niziers est d'accord mais précise que l'extension de la navette au-delà de Paris demanderait une organisation différente, voire des moyens supplémentaires, et que la question est ouverte avec le Campus Condorcet à Aubervilliers, la Contemporaine à Nanterre et l'INSEE à Montrouge qui possèdent des collections au CTLes.

Mme Bobis souhaite apporter une précision à propos de la prévision de la hausse de communications des documents. La BIS n'y contribuera pas, car elle prévoit de suspendre son activité de PEB à cause de la crise budgétaire dans son université de rattachement Paris 1. Mme Bobis précise que 30 000 € seulement sont à ce jour provisionnés par la BIS pour la communication des documents du CTLes. Par ailleurs, la BIS s'est lancée dans une grande opération de contrôle des demandes de communication pour vérifier de manière systématique l'existence d'alternative numérique

M. Ruggiu revient sur le service de numérisation du CTLes et demande comment il fonctionne. Mme Coutanson précise que ce service de transmission d'articles de revue est destiné aux bibliothèques étrangères avec la plateforme OCLC et à la bibliothèque de médecine de Paris (par accord avec l'Université Paris Cité). M. Niziers ajoute que le CTLes a pour objectif depuis des années d'étendre cette fourniture dématérialisée, sans réussite à ce jour, pour des difficultés d'organisation.

M. Piffault s'interroge sur le nombre de pages numérisées par an. Mme Coutanson répond que 1 316 pages ont été numérisées en 2024.

Mme Contat souligne le dialogue avec Persée, opérateur de numérisation de l'ESR, sur ce sujet potentiellement riche de développements. Mme Contat insiste sur l'enjeu de la coordination des opérateurs de l'Etat.

M. Ruggiu confirme que ce rapport est très intéressant. Il constate que les documents arrivés le plus récemment sortent le plus et que les cessions ne représentent que 3%. Ces deux éléments doivent faire partie de la réflexion globale à mener avec les établissements.

M. Niziers précise que l'invisibilité du fonds en cession joue sur les demandes. Un lecteur ne va pas chercher dans le Sudoc, mais prioritairement dans le catalogue de sa bibliothèque universitaire. Pour aller dans le sens d'une visibilité du fonds en cession du CTLes, M. Niziers précise qu'un test est

prévu avec la BIU Cujas depuis plusieurs années (et restant toujours d'actualité) d'intégration des notices dans le catalogue de Cujas, au moins pour les disciplines couvertes par la BIU.

Mme Tsagouria demande si le CTLes a une visibilité sur la proportion de documents en cession qui seraient des unicas sur la région parisienne. M. Niziers répond qu'il attend depuis son arrivée en 2018 une étude sur le fonds en propre du CTLes qui n'a jamais pu être menée depuis à cause de turn over de personnels mais pourrait être faite en 2025. M. Bessière rappelle que les établissements sont réticents à céder, même des documents peu ou pas utilisés, et se demande de toute façon qu'elle est la cohérence d'une collection en propre du CTLes.

Mme Bobis appuie les propos de M. Bessière.

Mme Grandet rappelle qu'à l'origine le CTLes servait à stocker des collections peu utilisées sur du foncier pas cher. Depuis la révolution du numérique, les usagers consultent extrêmement moins les périodiques imprimés, mais la conservation à long terme d'une collection imprimée n'a pas perdu son intérêt.

M. Pérales ajoute que chaque établissement rencontre une problématique différente dans son besoin de recours au CTLes.

9) Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Comme tous les ans, M. Niziers présente pour information des administrateurs les différentes opérations immobilières, mobilières, d'équipement technique et informatique passées et à venir sur quelques années. (cf. annexe).

10) Points d'actualités (comité gestion de site BnF/CTLes, projet d'établissement, schéma pluriannuel de stratégie immobilière)

a. Comité de gestion de site :

Cette information a déjà été donnée plus tôt dans la réunion. Depuis la réunion du comité de gestion du site de Bussy-Saint-Georges entre la BnF et le CTLes du 6 mars 2025 avec la participation d'un expert extérieur en prévention et d'un représentant de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, les travaux sur les trappes de désenfumage du bâtiment 2 sont abandonnés, car non obligatoires. Le CTLes souhaite pouvoir utiliser les fonds pour terminer l'équipement en rayonnages du bâtiment livré en 2016 (la moitié des plateaux demeurant bruts et nus depuis lors).

b. Projet d'établissement :

La préparation d'un projet d'établissement figure dans la lettre de mission reçue par le directeur au renouvellement de son mandat de 3 ans en janvier 2024. M. Niziers annonce que le CTLes a reçu 2 propositions d'accompagnement et que celle du cabinet Six&Dix a été sélectionnée. Le CTLes envisage de commander cette prestation quand les restrictions budgétaires strictes mises en œuvre par le gouvernement en ce début d'année seront levées.

Mme Contat précise que la subvention pour charges de service public du CTLes a bien été validée au Ministère et que la notification initiale doit arriver dans les 15 jours, permettant au CTLes de sortir de la période de précaution budgétaire de ce début d'année.

L'étude s'échelonne sur toute l'année avec des groupes de travail permettant la participation des parties prenantes :

- Un comité de pilotage
- Un groupe de travail interne au CTLes
- Deux groupes de travail externes au CTLes avec des représentants d'un côté des établissements ayant recours au CTLes et de l'autre des établissements des réseaux de la conservation partagée des périodiques.

Le CTLes envisage de rendre une première restitution d'étape d'ici juillet 2025.

c. SPSI, schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Mme Coutanson précise que le CTLes a été saisi par le service immobilier du ministère pour revoir son SPSI, puisque l'étude du précédent effectué en 2021 a été suspendue par les tutelles, étant donné qu'une étude a été demandée en même temps à l'Inspection générale sur les perspectives du CTLes après le départ de la BnF de Bussy-Saint-Georges. Le nouveau SPSI capitalisera sur ce qui a déjà été réalisé et prendra en compte la période 2025/2030, qui correspond à un calendrier clé puisqu'il rejoint le départ de la BnF. La BnF est elle-même dans la révision de son SPSI pour ses différents

sites. Le service immobilier de la région académique d'Île-de-France (pôle de Créteil) accompagne également le CTLes et a proposé d'organiser une réunion, après contractualisation avec un prestataire, avec le département de l'immobilier, le ministère, le service du rectorat, la BnF, le CTLes et la DIE.

Mme Grandet rappelle que la convention d'utilisation (CDU) du site de Bussy est obsolète. Un travail de mise à jour est donc nécessaire et qui a dû être enclenché par la DIE. M. Niziers précise qu'une réunion sur la CDU est prévue en avril 2025 avec le service DDFIP de Seine-et-Marne.

Mme Contat précise qu'un SPSI à jour et validé par les tutelles est une condition pour recevoir des financements de l'Etat sur l'immobilier. En revanche, il n'est pas nécessaire d'attendre cette mise à jour pour entamer les démarches sur l'aménagement en rayonnages de la partie B du bâtiment 11. Une demande de subvention peut donc être faite.

11) Questions diverses :

M. Ruggiu interroge les administrateurs sur des questions diverses qu'ils souhaiteraient soumettre.

M. Gamel interroge M. Piffaut sur l'avenir du CTBnF. M. Piffaut répond que le gros œuvre du futur centre de conservation de la BnF à Amiens devrait être achevé en 2029. Un complément d'aide financière a été demandé à la Commission européenne. Le déménagement des collections est prévu sur 3 ans à partir de 2030. La date de fermeture du CTBnF n'est pas connue à ce jour.

M. Niziers rappelle que le CTLes et le Ministère de l'enseignement supérieur ont besoin que la BnF libère le plateau qu'elle occupe dans les bâtiments du CTLes pour du stockage temporaire de collections en priorité pour le restituer au bénéfice des besoins de stockage distant des bibliothèques de l'ESR.

Sans autre question diverse, M. Ruggiu s'adresse à Mme Gueu, représentante du personnel, pour remercier, par son intermédiaire, les équipes du CTLes pour le travail accompli pendant cette année 2024.

M. Ruggiu clôt la séance à 16 h 40 en remerciant les administrateurs.